

**CAHIER DES CHARGES
RELATIF A L'HABILITATION
à un dispositif de formation
à la prévention des risques
professionnels**

**Dispositions spécifiques
du dispositif
prévention des risques de TMS**



**Référentiel
des formations**

Version 16 décembre 2022

Sommaire

1.	INTRODUCTION	3
1.1	DISPOSITIONS GENERALES	3
1.2	DISPOSITIONS SPECIFIQUES	3
2.	SPECIFICITES TECHNICO-PEDAGOGIQUES DU DISPOSITIF PREVENTION DES RISQUES DE TMS.....	3
2.1	CRITERES D'APPRECIATION DU PROGRAMME.....	4
2.2	CRITERES D'APPRECIATION DU DEROULE PEDAGOGIQUE	4
3.	SPECIFICITES DU DISPOSITIF PREVENTION DES RISQUES DE TMS CONCERNANT LES ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DES ORGANISMES HABILITES.....	5

1. Introduction

Le présent cahier des charges est destiné aux **organismes de formation** qui souhaitent déposer une demande d'habilitation auprès de l'Assurance maladie Risques professionnels/INRS pour dispenser des formations conformément au document de référence.

1.1 Dispositions générales

Communes à l'ensemble des dispositifs, les dispositions générales précisent :

- La procédure à suivre ;
- Les obligations des entités ;
- Les justificatifs administratifs à produire pour satisfaire aux conditions d'habilitation.

Elles sont décrites dans le document "Cahier des charges relatif à l'habilitation à un dispositif de formation à la prévention des risques professionnels – Dispositions générales".

1.2 Dispositions spécifiques

Le présent document précise les dispositions spécifiques au dispositif prévention des risques de TMS :

- Les justificatifs technico-pédagogiques à produire par l'entité demandeuse ;
- Par justificatif, les critères d'appréciation appliqués pour satisfaire aux conditions d'habilitation.
- Les engagements et obligations des organismes de formation spécifiques au dispositif.

2. Spécificités technico-pédagogiques du dispositif prévention des risques de TMS

Le dispositif « Prévention des risques de TMS » est ouvert aux organismes de formation.

Il est convenu qu'un organisme habilité à dispenser la formation 6 jours « Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) de l'établissement » le soit d'office pour dispenser la formation 3 jours « Devenir chargé de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) de l'établissement ».

En conséquence, seules les pièces technico-pédagogiques (listées ci-dessous) relatives au format 6j seront demandées lors de l'examen des demandes d'habilitation, en complément des justificatifs administratifs précités.

Justificatifs technico-pédagogiques

	Pièces à transmettre	Précisions page :
1	Programme de la formation propre à l'organisme – conforme au document de référence	4
2	Déroulé pédagogique propre à l'organisme de formation (<i>conforme au document de référence</i>)	4

2.1 Critères d'appréciation du programme

Le programme envoyé doit permettre d'apprécier la conformité des formations au document de référence.

Le programme devra impérativement faire figurer les éléments suivants :

- L'intitulé de la formation ;
- Le public cible ;
- Le nombre de stagiaires maximum par session ;
- Les pré-requis nécessaires pour s'inscrire à la formation ;
- La durée de la formation (et le temps approximatif à prévoir pour le travail d'intersession) ;
- L'organisation de la formation : présence d'intersession, durée de cette intersession ;
- Les objectifs de la formation ;
- Les contenus ;
- Les modalités d'animation ;
- Les modalités d'évaluation ;

2.2 Critères d'appréciation du déroulé pédagogique

L'appréciation se fera uniquement sur le déroulé produit pour la formation « Devenir personne ressource du projet de prévention des TMS de l'établissement » (format 6j).

Le déroulé pédagogique transmis décrit l'ensemble des séquences pédagogiques (y compris les temps d'inter session).

Le déroulé doit **impérativement** intégrer clairement les éléments suivants :

- Le numéro de la séquence
- Le thème de la séquence
- Les compétences développées dans la séquence (intitulé et numérotation conformes au document de référence)
- Les objectifs intermédiaires pour chaque séquence ;
- Les durées de chaque séquence ;
- Les situations pédagogiques pour chaque séquence : déroulement, contenus traités, méthodes pédagogiques déployées, consignes
- Les outils pédagogiques et ressources utilisées pour chaque séquence ;
- Les indicateurs de réussite associés à chaque objectif travaillé durant la séquence

Une attention particulière sera portée à la lecture du déroulé sur

- la cohérence entre objectifs pédagogiques annoncés / situations pédagogiques proposées / indicateurs de réussite visés
- le positionnement dans le déroulé des éléments de contenus attendus pour le travail des diverses compétences (conformément au document de référence)

Par ailleurs, l'ensemble des compétences et indicateurs de réussite mentionnés dans le document de référence devra figurer dans le déroulé final produit (intitulés & numérotation conformes à la dernière version du document de référence).

3. Spécificités du dispositif prévention des risques de TMS concernant les engagements et obligations des organismes habilités

Afin d'assurer en fin de formation le retour automatisé à l'INRS de la fiche bilan du stagiaire, le formateur veille à ce que le remplissage de cet outil aux divers moments prévus soit effectif (notamment pour la préparation des suivis d'intersession et durant le dernier jour de la formation en salle).